

Perturbateurs endocriniens : Une bataille d'arrière-garde contre l'évidence scientifique

Dossier de la rédaction de H2o
July 2017

La Commission européenne a obtenu un vote sur ses propositions de définition des perturbateurs endocriniens sur la base de la définition de l'OMS, en élargissant aux catégories "perturbateurs endocriniens avérés" et "perturbateurs endocriniens présumés", mais en maintenant le principe d'une exemption pour les pesticides agissant sur les arthropodes. Les scientifiques spécialistes des perturbateurs endocriniens ont rappelé régulièrement que cette exemption ne repose sur aucun fondement scientifique sérieux car la proximité est grande entre les systèmes endocriniens de l'ensemble des espèces. Le Réseau Environnement Santé (RES) regrette que la France ait voté cette résolution, se dissociant ainsi de la Suède et du Danemark. Le RES prend acte néanmoins des 9 engagements des ministres de la Transition écologique, de la Santé et de l'Agriculture de développer une politique ambitieuse à l'échelle nationale d'élimination des perturbateurs endocriniens, sans prise en compte de ces critères d'exemption et plus largement d'extension de la Stratégie nationale Perturbateurs endocriniens et d'augmentation des moyens des agences et du Programme national de recherche sur les perturbateurs endocriniens.

L'enjeu est aujourd'hui d'éliminer les perturbateurs endocriniens de notre environnement qui représentent un facteur majeur de la croissance des maladies chroniques. Les États membres de l'alimentation doivent être l'occasion de mettre en œuvre cette politique, car 80 % des perturbateurs endocriniens proviennent de l'alimentation. Le RES demande que ces États membres rassemblent toutes les parties prenantes et pas seulement les exploitants agricoles et la grande distribution. Le RES demande également une grande loi de santé environnementale permettant de doter la France des outils pour faire face à cette pandémie.

Réseau Environnement Santé